



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CALVADOS

Sous-Préfecture de Lisieux



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

BASSE-NORMANDIE

## COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC) Société BTT à Honfleur

REUNION DU 12 JUILLET 2011  
COMPTE RENDU

### I - PREAMBULE

Le 12 juillet 2011, une réunion du CLIC de la société BTT s'est tenue en mairie de Honfleur.

Le présent compte rendu ainsi que les différents documents présentés en séance seront accessibles depuis le site Internet de la DREAL de Basse-Normandie :

<http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/>

### II - REUNION EN SALLE

#### II.1 - Introduction

**Monsieur Bertin DESTIN**, Sous-Préfet de Lisieux, remercie les personnes présentes de leur participation à cette réunion de CLIC, qui concerne l'établissement de la société BTT situé à Honfleur. Il propose que chaque participant se présente.

**Messieurs Raymond DESTIN** et **LEPROU** représentent la Mairie de Honfleur en tant qu'adjoints au Maire.

**Madame FREBOURG** ainsi que **Monsieur BERTELOOT** représentent la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Basse-Normandie.

**Madame LAFORETS** représente la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados.

**Monsieur BRONNEC** représente la Direction Générale des Services (DGS) de la ville d'Honfleur.

**Monsieur GIOT** représente le Service Interministériel de Défense et Protection Civile (SIDPC) du Calvados

**Monsieur LELIEVRE** représente la Mairie de la Rivière-Saint-Sauveur.

Messieurs BRICHORY, JEGOUSSE et Madame BOSSIERE représentent la société BTT de Honfleur.

Monsieur POUX représente l'entreprise LIAMETHO

Monsieur PHILLIPE représente la SNCF.

Monsieur BELLOMO représente le Grand Port Maritime de Rouen.

Monsieur MARECHAL représente la société Total RM.

Monsieur BEHUET représente le Pont de Normandie.

Monsieur AUVRAY représentent le GRAPE.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 10 septembre 2010 est approuvé.

## II.2 - Présentation du bilan prévu à l'article 6 de l'arrêté préfectoral créant le CLIC (exposé BTT)

Monsieur BRICHORY présente le bilan du dépôt pétrolier BTT de Honfleur. Il expose les actions et les principaux travaux réalisés pour la prévention des risques. Il indique en particulier les efforts de formation effectués par l'entreprise. Monsieur BRICHORY fait ensuite un point de situation relatif aux incidents et accidents, aux exercices d'urgence, puis présente le bilan du Système de Gestion de la Sécurité.

Monsieur JEGOUSSE présente les perspectives et les projets de BTT concernant le dépôt. Il explique que, depuis quelque temps, ce dépôt a pour unique fonction la conservation de stocks stratégiques d'hydrocarbures pour le compte de la SAGESS (organisme gérant ces stocks au niveau national). Le contrat liant le dépôt à l'entreprise SAGESS prend fin au 30 juin 2012. Ce contrat ne sera pas renouvelé. En conséquence, l'assemblée générale de BTT a prévu et acté de stopper l'activité du site à la fin du contrat. Le dépôt est actuellement vide, nettoyé et dégazé. La cessation d'activité sera menée conformément aux dispositions légales. Monsieur JEGOUSSE indique qu'il sera proposé à Monsieur le Préfet une mise en sommeil des activités. Une partie du personnel sera néanmoins maintenue sur le site à des fins de surveillance ainsi que pour prendre les dispositions nécessaires à la fermeture du site. Le site sera ensuite démantelé et fermé. BTT demandera à Monsieur le Préfet de surseoir à certaines exigences de l'arrêté préfectoral concernant les installations classées. Monsieur JEGOUSSE indique qu'un plan social a été présenté.

Monsieur AUVRAY demande quels seront les délais entre la cessation d'activité officielle et le démantèlement des installations.

Monsieur JEGOUSSE explique que le démantèlement commencera lorsque toutes les démarches administratives nécessaires à la cessation d'activité seront achevées. Il précise que l'inspection des sols sera faite lorsque les installations seront retirées. Si l'inspection révèle la présence d'hydrocarbures, l'entreprise procédera à une dépollution. Un constat de dépollution devra alors être dressé avec l'administration.



**Monsieur Raymond DESTIN** déplore la cessation d'activité. Il s'enquiert de la possibilité d'une éventuelle reprise.

**Monsieur JEGOUSSE** informe l'instance qu'au vu des installations, de la disposition du site et des nouvelles exigences réglementaires, un plan de maintenance serait très onéreux. **Monsieur JEGOUSSE** indique également que les bacs présents sur le site depuis des années ne correspondent pas aux nouveaux codes de construction. Maintenir l'activité sur le site nécessiterait probablement le remplacement des bacs existants par de nouveaux bacs. Ces faits et les données concurrentielles indiquent qu'il est impossible de reprendre l'activité du site.

**Monsieur AUVRAY** s'interroge sur la consommation d'hydrocarbures en France.

**Monsieur JEGOUSSE** déclare que la consommation est en décroissance régulière.

**Monsieur Bertin DESTIN** indique que l'arrêté préfectoral de fin d'activité ne pourra être signé qu'après le constat de dépollution. Il fait savoir que tant que cet arrêté n'est pas signé, le site reste officiellement en activité. Cette information n'est pas sans conséquences sur l'élaboration du PPRT.

### **II.3 - Etat d'avancement de l'élaboration du PPRT (Exposé DREAL-DDTM)**

**Madame FREBOURG** indique que les services instructeurs ont recueilli l'avis du CLIC sur l'élaboration du PPRT le 10 septembre 2010. Des ajustements mineurs ont été apportés au projet de PPRT à l'issue des consultations des acteurs associés. Le projet de PPRT ainsi constitué a été présenté à l'enquête publique du 18 avril au 19 mai 2011. Le Commissaire enquêteur a remis ses conclusions. **Madame FREBOURG** précise que la clôture de l'instruction du PPRT est en cours de préparation en vue d'une proposition d'approbation à Monsieur le Préfet. Monsieur le Préfet sera également informé des perspectives du dépôt de BTT. **Madame FREBOURG** ajoute cependant que le site justifie l'élaboration du PPRT tant que sa cessation d'activité n'est pas officielle. Le site est toujours soumis aux dispositions prévues pour de tels établissements. **Madame FREBOURG** ajoute que l'Inspection des Installations Classées affinera l'appréciation de cette situation afin de gérer au mieux la période transitoire.

**Monsieur Bertin DESTIN** précise que les institutions feront preuve de pragmatisme face à cette situation, tout en respectant la loi. Une mesure permettant de gérer le temps d'attente et prenant en compte la réalité du site sera proposée à Monsieur le Préfet. La gestion de cette période dépendra également des éléments fournis par l'exploitant et des inspections opérées sur place.

**Monsieur BELLOMO** partage le point de vue de Monsieur le Sous-préfet concernant la gestion de la période transitoire avant cessation d'activité. Il indique que le port de Rouen envisage l'aménagement des terrains à proximité du dépôt. Le projet intègre les contraintes liées au PPRT et à la proximité d'un tel établissement. La fermeture du dépôt entraîne d'importants changements dans l'environnement et pourrait conduire à des ajustements du plan d'aménagement. Pourtant, compte tenu des contraintes de calendrier, le dossier que présentera le port de Rouen devra intégrer la présence du dépôt. **Monsieur BELLOMO** invite les services de l'Etat à faire preuve de pragmatisme durant l'examen du dossier.

Monsieur Bertin DESTIN indique que la situation sera prise en compte durant l'examen du dossier.

Monsieur Raymond DESTIN demande si des risques environnementaux persisteront après déstockage du site.

Monsieur JEGOUSSE indique que les risques ont été annihilés car les bacs ont été nettoyés, dégazés et les canalisations asséchées. Des vérifications seront cependant effectuées. En effet, compte tenu du passif du dépôt, certaines zones devront être étudiées avec attention et dépolluées.

#### II.4 - Questions diverses

Monsieur Raymond DESTIN indique qu'en dehors du projet du parc d'activité, la commune d'Honfleur n'a pas de nouveaux projets.

Monsieur Bertin DESTIN demande aux représentants de BTT la raison pour laquelle une surveillance est maintenue sur le site.

Monsieur JEGOUSSE explique qu'une surveillance est maintenue pour le gardiennage du site, afin d'éviter les problèmes de squattage ou de démontage de structures métalliques.

Monsieur AUVRAY s'interroge sur les délais de définition du PPRT, ainsi que sur les conséquences sur l'institution du CLIC.

Monsieur Bertin DESTIN répond qu'au minimum une dernière réunion du CLIC sera organisée à des fins d'information. S'agissant du PPRT, l'enquête publique est terminée mais les délais ne sont pas connus pour le moment.

Madame FREBOURG indique que la version finale du plan est en préparation après la remise des résultats de l'enquête publique. Un rapport d'instruction sera remis au Préfet. Lorsque le site arrêtera officiellement son activité, l'ensemble des dispositions contenues dans les arrêtés préfectoraux, les dispositions du CLIC et du PPRT devront être dissoutes grâce à de nouveaux arrêtés préfectoraux.

Fait le 11 Octobre 2011

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bertin DESTIN', written over a faint circular stamp.

Bertin DESTIN



# ANNEXE 1

## Société BTT à Honfleur

CLIC du 12 juillet 2011

### LISTE DES PARTICIPANTS

NOM, prénom	Organisme	Coordonnées
BERTELOOT Stéphane	DREAL Basse-Normandie	stephane.berteloot@developpement-durable.gouv.fr
LAFORETS Mélanie	DDTM du Calvados	melanie.laforets@calvados.gouv.fr
POUX Jean-François	LIAMETHO	
PHILIPPE Hervé	SNCF pour RFF	herve.philippe@sncf.fr
BELLOMO Fabrice	GPM de Rouen	vdu@rouen.port.fr
GIOT Philippe	SIDPC	philippe.giot@calvados.gouv.fr
AUVRAY Michel	GRAPE	michel.auvray@laposte.net
DESTIN Raymond	Mairie de Honfleur	raymond.destin@wanadoo.fr
DESTIN Bertin	Sous-Préfet	bertin.destin@calvados.gouv.fr
FREBOURG Isabelle	DREAL Basse-Normandie	isabelle.frebourg@developpement-durable.gouv.fr
LEPROU Philippe	Adjoint au Maire de Honfleur	
BRONNEC Patrick	DGS Honfleur	pbronnec@ville-honfleur.fr
BOSSIERE Evelyne	BTT Honfleur	evelyne.bossiere@total.com
MARECHAL Bertrand	TOTAL MARKETING RAFFINAGE	bertrand.marechal@total.com
BRICHORY Alain	BTT Honfleur	alain.brichory@total.com
JEGOUSSE Denis	BTT Honfleur	denis.jegousse@total.com
BEHUET Philippe	CCI LE HAVRE – Pont de Normandie	pbehuet@havre.cci.fr
LELIEVRE Pascal	Maire Adjoint La Rivière St Sauveur	lelievre.pascal1@orange.fr

# CLIC DE BTT A HONFLEUR

(Comité Local d'Information et de Concertation sur les risques technologiques)

## Réunion du 12 juillet 2011

### ORDRE DU JOUR

1. Introduction (Monsieur le sous-préfet de Lisieux)
2. Mise à jour de l'arrêté de création du CLIC et de son règlement intérieur
3. Présentation du bilan prévu à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2010 (Exposé BTT)
4. Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)
  - 4.1. Etat d'avancement de l'élaboration du PPRT
  - 4.2. Questions/réponses
5. Questions diverses (dont information des changements éventuels en cours ou projetés pouvant avoir un impact sur l'aménagement de l'espace autour du site BTT)
6. - Conclusion (Monsieur le sous-préfet de Lisieux)

oooOooo